

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1975/SG/FIN autorisant Mme Amina Abdallah Aboubaker Bajined a acquérir un terrain bati, sis a Djibouti, place Rimbaud, titre foncier n° 552

n° 71-1975/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
20 décembre 1974

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1975

Date du numéro
10 janvier 1975

TEXTE INTÉGRAL

Mer Amina Abdallah Aboubaker Bajined, épouse Aboud Moubarak Hubaishan, est autorisée à acquérir un terrain bati sis à Djibouti, place Rimbaud, d'une superficie de 213 mètres immatricule au Livre foncier du Territoire sous lenom d'Abdallah Said Badjined.